

22 avril 2008

**Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**LAFARGE**  
(Euronext Paris)

- 1 - Par courrier du 22 avril 2008, la société Groupe Bruxelles Lambert (GBL) (1) (24, avenue Marnix, 1000 Bruxelles, Belgique), a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 avril 2008, le seuil de 20% des droits de vote de la société LAFARGE et détenir 36 301 458 actions LAFARGE représentant 45 771 820 droits de vote, soit 18,60% du capital et 20,88% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition de droits de vote double.

- 2 - Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

"- GBL déclare ne pas agir de concert avec un tiers ;

- GBL envisage de procéder à des acquisitions supplémentaires au gré des opportunités de marché ;

- GBL n'a pas l'intention de prendre le contrôle de LAFARGE SA ;

- le conseil d'administration de LAFARGE proposera à l'assemblée générale du mois de mai prochain l'élection d'un troisième administrateur représentant GBL. Cette dernière n'entend pas solliciter la nomination d'autres représentants."

- 
- (1) Groupe Bruxelles Lambert est contrôlée conjointement et indirectement, via notamment la société Pargesa Holding S.A., par les familles Desmarais et Frère.  
(2) Sur la base d'un capital composé de 195 138 415 actions représentant 219 206 502 droits de vote.